



## Espèces végétales exotiques envahissantes

Écosystème

### L'ensemble des bassins versants

« Une plante exotique envahissante est une plante qui provient en général d'un autre continent ou d'une région biogéographique éloignée. Introduite accidentellement ou intentionnellement, elle réussit à s'établir dans de nouveaux milieux et se répand rapidement, souvent au dépend des espèces indigènes » (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2006a).

### Situation

L'un des dommages causés par les espèces envahissantes est l'appauvrissement de la diversité biologique qui vient menacer l'équilibre des écosystèmes et l'assèchement des zones humides.

Sur le territoire de l'OBAKIR, on retrouve quelques espèces exotiques envahissantes déjà problématiques ou susceptibles de l'être (Portrait, section 2, tableau 4). Actuellement, les espèces les plus problématiques sur le territoire sont le roseau commun (*Phragmites australis*), la renouée japonaise (*Fallopia japonica*), l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) et la salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*) (annexe 12).

L'algue didymo est aussi l'une de ces espèces à potentiel envahissant, bien qu'elle ne soit toujours pas répertoriée sur le territoire. Elle a toutefois été localisée dans plusieurs rivières du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (MDDEP, 2010).

### Espèces terrestres

#### Roseau commun ou phragmite

Cette espèce est originaire d'Europe et son expansion a pris de l'ampleur depuis la fin des années 1950. Le roseau commun colonise principalement les milieux humides les bordures des fossés, des routes et des champs, ainsi que les sols remaniés (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2006d).

Une zone humide colonisée par le roseau commun présente peu d'intérêt pour la faune, étant trop dense et impénétrable (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2006d). Par exemple, les colonies de roseaux n'offrent pas un milieu favorable à la nidification des oiseaux aquatiques (Lavoie, 2007).

Les peuplements **monospécifiques** du roseau commun empêchent tous autres végétaux de s'installer et diminuent grandement la diversité biologique. Il a aussi tendance à remplacer les colonies de quenouilles. Cette modification affecte l'environnement puisque les quenouilles offrent une meilleure qualité de filtration de diverses pollutions que le roseau commun (Lavoie, 2007). De surcroît, cette espèce est très

## FICHE 19

### Espèces végétales exotiques envahissantes

Écosystème

#### *L'ensemble des bassins versants*



résistante; elle est capable de supporter autant les inondations que les périodes de sécheresse (Lavoie, 2007).

La prolifération du roseau a occasionné des changements au sein des milieux humides (surtout les marais salés) observés depuis longtemps. En effet, cette espèce était présente à La Pocatière avant 1925 et elle ne cesse de croître depuis (Jean et Létourneau, 2011). Sur l'ensemble des rives du fleuve qui longe le territoire, plusieurs hectares de végétation (surtout dans le haut marais à spartine) ont été remplacés par le roseau commun. Cette espèce est plus visible sur le territoire côtier de l'OBAKIR, mais de façon plus marquée à La Pocatière et à Rivière-du-Loup (Lavoie, 2007).

#### Renouée japonaise

Cette espèce est originaire d'Asie et elle a été introduite sur le continent comme plante ornementales. Elle a été localisée au Québec pour la première fois en 1918. On la retrouve en bordure des plans d'eau, dans des milieux humides, sur les plages, dans les fossés et les canaux d'irrigation et les remblais (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2006c). On la retrouve aussi dans plusieurs aménagements paysagers.

Selon Union Saint-Laurent Grands Lacs (2006c), cette plante est extrêmement résistante; elle est capable de se reproduire à partir de minuscules fragments de tige ou de racine qui peuvent demeurer en dormance pendant 10 ans dans le sol. Une fois présente, il est quasi impossible de s'en débarrasser. Elle menace l'équilibre des écosystèmes en empêchant les autres espèces de pousser, réduisant ainsi la biodiversité. La renouée japonaise a aussi des impacts sur les activités humaines en limitant l'accès aux cours d'eau et en affectant la valeur des terres envahies.

Des populations de renouée japonaise ont été observées à plusieurs endroits sur le territoire de l'OBAKIR.

#### Alpiste roseau

L'alpiste roseau était une espèce indigène en Amérique du Nord avant d'être massivement importé d'Europe sous forme de cultivars (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2006e). Sur le territoire de l'OBAKIR, on le retrouve majoritairement le long du fleuve, mais il a aussi été localisé dans de nombreux fossés de bord de route et sur le bord des cours d'eau. Il peut aussi coloniser les milieux humides.

L'alpiste roseau est une plante robuste qui laisse peu de place aux autres plantes de croître et il a la capacité de s'adapter autant à des sols humides que secs ainsi qu'au froid et aux maladies (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2006e).



## Espèces végétales exotiques envahissantes

Écosystème

### *L'ensemble des bassins versants*

#### Salicaire pourpre

Cette plante est originaire d'Europe et d'Asie et elle a été introduite au Canada au début du 19<sup>e</sup> siècle.

La salicaire colonise le bord des plans d'eau, les fossés de routes, les canaux de drainage en plus de se retrouver sur le bord du fleuve et dans d'autres milieux humides (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2006f). C'est d'ailleurs dans ces différents milieux qu'elle a été observée sur le territoire de l'OBAKIR.

#### *Espèces aquatiques*

Il existe également des espèces exotiques envahissantes colonisant les milieux aquatiques pouvant altérer la biodiversité des lacs et cours d'eau.

Les lacs Therrien, aux Loutres, Bertrand, l'Étang-de-l'écluse et le Petit lac Sainte-Anne sont des milieux propices à être colonisés par des espèces exotiques aquatiques envahissantes puisqu'ils sont peu profonds et possèdent un substrat meuble. Ces caractéristiques facilitent la prolifération de la végétation aquatique. De plus, la présence d'une circulation pour l'accès à des chalets ou à une rampe de mise à l'eau accentue le risque d'introduction.

Bien qu'il ne soit pas encore répertorié sur le territoire, le myriophylle à épi est l'une de ces espèces envahissantes qui pourraient s'y implanter. Selon l'Union Saint-Laurent Grands Lacs (2006b), elle peut se propager rapidement par l'entremise des pêcheurs et des plaisanciers. Cette espèce est originaire d'Europe, d'Asie et d'Afrique du Nord et les premières observations du Canada ont été faites en Ontario et au Québec vers 1960 (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2006b). Sa rapide propagation réduit la diversité végétale des plantes submergées puisque les espèces indigènes se font remplacer. Les colonies trop denses de myriophylle à épi nuisent aussi aux populations de poissons particulièrement en altérant les sites de fraie.

#### Algue didymo

Sans avoir de mention actuellement sur le territoire, il est important de noter la présence de l'algue didymo dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Depuis son apparition en 2006 dans la rivière Matapédia, l'algue didymo a été localisée dans 17 autres rivières de cette région.

# FICHE 19

## Espèces végétales exotiques envahissantes

Écosystème

### L'ensemble des bassins versants



### Causes courantes

- L'expansion du roseau commun est favorisée par les perturbations du milieu naturel (drainage, entretien des fossés, dragage, excavation), par les changements climatiques et les variations de niveaux d'eau (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2006d). Par exemple, les interventions de nettoyage effectuées dans les fossés de routes, enlevant la végétation naturelle, laissent une voie de colonisation facile au roseau commun. L'ensemble du réseau routier a contribué à l'invasion du roseau commun (Lavoie, 2007). Cette espèce envahissante emprunte également les canaux de drainage agricole afin de coloniser les terres.
- Pour ce qui est de la renouée japonaise, elle s'est principalement disséminée par son utilisation en tant que plante ornementale (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2006c).
- En ce qui a trait à la salicaire pourpre, elle se propage principalement par l'action du vent, de l'eau, des animaux et par les activités humaines (transport, drainage, horticulture, etc.) (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2006f).
- Les caractéristiques principales des rivières touchées par la présence de didymo sont (MDDEP-MRNF, 2007) :
  - un substrat rocheux stable,
  - une exposition lumineuse élevée,
  - des eaux limpides et pauvres en éléments nutritifs,
  - une forte pression de pêche,
  - une grande facilité d'accès.

Bien que les caractéristiques énumérées ci-dessus ne représentent pas une rivière en particulier du territoire de l'OBAKIR, il est important de porter une attention particulière à cette espèce dans tous les bassins versants. Lorsque didymo est présente dans un cours d'eau, elle peut affecter l'habitat naturel et modifier les communautés d'algues et de macroinvertébrés (MDDEP, 2011b). Ces changements affectent également les communautés piscicoles. Les pêcheurs constituent l'un des moyens de dispersion de cette algue (bottes, vêtements, équipement), en particulier ceux qui sont susceptibles de fréquenter plusieurs cours d'eau différents. Ils transportent alors didymo d'une rivière à l'autre.



## Espèces végétales exotiques envahissantes

Écosystème

### *L'ensemble des bassins versants*

*Initiatives entreprises connues à ce jour afin de limiter la propagation des plantes exotiques envahissantes*

- Début de sensibilisation dans différents projets :
  - au lac Saint-Pierre par l'entremise des visites effectuées dans le cadre des projets entourant les algues bleu-vert;
  - projet pilote à Kamouraska ayant comme objectif de localiser les espèces exotiques envahissantes dans la municipalité et de sensibiliser les citoyens sur les impacts que ces plantes peuvent avoir sur la santé des écosystèmes et la diversité biologique ainsi que sur les possibilités de contrôle;
  - lors des nombreuses activités de nettoyage des berges.
- Le MTQ s'est doté de normes sur la prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes (Tome IV, chapitre 9, p1, 9.3.1 et tome VI, chapitre 3, 6333-1).

### *Limites du diagnostic*

- Étant donné que les principales espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire ont une forte et rapide capacité de reproduction, il est difficile de mettre en place des moyens de contrôle totalement efficace.

### *Les pistes d'action*

- Favoriser l'utilisation de la méthode du tiers inférieur lors des entretiens de fossés et de cours d'eau.
- Sensibiliser les riverains afin d'assurer la protection des lacs vulnérables aux espèces aquatiques exotiques envahissantes.
- Sensibiliser les pêcheurs à la détection de l'algue didymo.
- Sensibiliser les pêcheurs, les vacanciers et les plaisanciers sur l'importance de nettoyer les bottes, les vêtements et les embarcations en passant d'un plan d'eau à l'autre.
- Sensibiliser les centres horticoles afin qu'ils mettent en garde leur clientèle des risques de l'utilisation des espèces envahissantes comme plante ornementale (ex. : échanges entre jardiniers) et les retirer de la vente.
- Localiser et déterminer la superficie occupée par les espèces exotiques envahissantes sur le territoire pour ensuite estimer leur expansion dans le temps.

## FICHE 19

### Espèces végétales exotiques envahissantes

Écosystème

#### *L'ensemble des bassins versants*



- Ajuster le projet pilote mis en place à Kamouraska pour le rendre applicable à d'autres municipalités du territoire de l'OBAKIR.
- Réaliser une cartographie des occurrences des espèces exotiques envahissantes et suivre leur évolution.

#### Effets des changements climatiques sur les écosystèmes

(Source d'informations : Ouranos, 2010)

- Les changements climatiques rendront davantage vulnérables certains écosystèmes; par exemple des hivers plus doux et des étés plus chauds et plus humides risquent d'induire une évaporation accrue des eaux naturelles, entraînant une fragilisation des milieux humides qui sont dépendants du régime des crues.
- Les changements climatiques risquent aussi de modifier la dynamique des écosystèmes. Dans certains cas, cela se traduira par une réduction des effectifs ou la disparition de certaines populations comme les espèces déjà menacées. Dans d'autres cas, cela permettra à des populations de s'accroître et d'étendre leur aire de répartition, comme les espèces envahissantes. Dans les deux cas, cela diminue la biodiversité.
- Les changements climatiques vont venir s'ajouter aux autres pressions actuelles exercées par les activités humaines sur les écosystèmes et la biodiversité. Ainsi, il est primordial de déterminer les éléments les plus vulnérables de l'environnement naturel et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation afin de minimiser cette pression sur les écosystèmes si on veut contribuer à préserver les écosystèmes actuels.